

rendez-vous RDV

la lettre du CAUE de la Drôme
N°75 // JUILLET 2022

Montjoux : de nouveaux aménagements sur la place du village de La Pallière et au carrefour des routes départementales



Montjoux Les espaces publics se réinventent en circuit court

“Avec le CAUE,
une prise de recul
sans a priori,
sans vérité apportée”

Fabrice Larue
Président du CAUE

- L A
D R O
M E -

c|a.u.e



Montjoux

Les espaces publics se réinventent en circuit court

Les espaces publics au cœur du village de La Paillette ont changé. Accueillants et imprégnés de l'esprit des lieux, les nouveaux aménagements⁽¹⁾ donnent pourtant l'impression d'avoir toujours été là. C'est la force et la grande qualité de cette réalisation discrète et très éloignée d'un design urbain parfois trop aseptisé. Livrée en mars 2020 et lauréate des OFF du DD⁽²⁾ en 2021, la réalisation offre des lieux de rencontre façonnés avec les ressources du territoire : les matières premières, les savoir-faire, les habitants.

Villageois, touristes ou cyclistes de passage, chacun s'y sent bien, assis sur une pierre à l'ombre des platanes, au bord de la fontaine ou du lavoir, cheminant vers les rives du Lez... Philippe Berrard, le maire réélu au lendemain de la livraison des aménagements, s'en félicite : « dès les beaux jours, tout le monde s'arrête ». L'attractivité et la vie du village sont renouvelées, comme le souhaitait le conseil municipal. Au départ de la réflexion en 2015, de petits dysfonctionnements sont relevés le long des rues : une sortie de secours de l'école peu sécurisée, un trottoir trop étroit ailleurs... Mais dans le bourg voisin de Vesc, les élus remarquent un nouveau partage des rues rendu possible grâce à des plantations réalisées par les riverains au pied des façades. Nicolas Soulier, architecte-urbaniste et élu de Vesc, avait milité pour redonner de la place aux piétons et faire participer les Vescois. Séduits par cette idée, les élus de Montjoux invitent l'expert pour une conférence.

Cette rencontre décisive pour la suite donne le fil rouge au projet : la "reconquête des rues" par les habitants et un retour du végétal. Un dialogue est alors engagé avec les Montjevins. Des ateliers d'échange sur

- ▲ Une écluse agencée en pierre sèche à l'entrée du village
- ▼ Des rues apaisées dans la traversée de La Paillette (zone de rencontre) et des liaisons améliorées vers les espaces de loisirs (tennis, rives du Lez)

le devenir de la commune sont organisés. Puis, des rencontres par quartier et par thématiques confirment l'envie de se réapproprier les espaces villageois.

Réinvestir les espaces publics

En 2016, les élus contactent le CAUE pour engager une réflexion plus concrète sur le réaménagement des espaces publics des deux villages : le "vieux village" et celui de La Paillette où se situent la mairie et l'école ainsi que deux commerces. Cet appui les aide à préciser leurs objectifs tout en continuant d'associer les habitants. Une synthèse des précédents échanges est menée et les intentions sont fixées. Il s'agit d'abord de tempérer le transit de 1 000 véhicules par jour sur les deux axes départementaux pour permettre aux piétons de profiter d'un domaine public plus sûr et apaisé. Des pistes de solution sont apportées : la création d'une zone de rencontre⁽³⁾, de seuils plantés devant les habitations, le déplacement de certains usages pour améliorer les parcours.

Suite à l'écriture du programme, une équipe est désignée pour conduire la maîtrise d'œuvre. La paysagiste-conceptrice Pénélope Haas⁽⁴⁾ dessine des propositions attentives au confort des piétons, à l'identité du lieu et des paysages. Pour établir une étude préliminaire cohérente, de nombreux allers-retours sont nécessaires entre conceptrice, élus, habitants, CAUE et Département de la Drôme



(direction des Déplacements). Le projet se précise ensuite et des travaux sont lancés à La Paillette. La zone de rencontre transforme le village traversé en un centre-bourg vivant et paisible avec une vitesse des véhicules motorisés limitée à 20 km/h. Plusieurs configurations sont modifiées pour réussir cette mutation. L'emprise des voies est ainsi réduite au bénéfice d'espaces publics plus spacieux et de parterres plantés en pieds d'arbres, de façades ou en massifs isolés. Les aménagements livrés ne sont pas figés. Chacun peut aujourd'hui investir les lieux de façon libre et spontanée, en se rafraîchissant à la nouvelle fontaine, en partageant un bon moment sur la terrasse du restaurant, en lézardant au soleil sur la place du village... ou en désherbant une plate-bande! Les Montjevins sont invités à se réapproprier l'espace public pour tendre vers un "village-jardin" soigné par ses habitants en utilisant les savoir-faire de la pierre sèche et du jardinage. Les élus tentent de donner l'exemple.

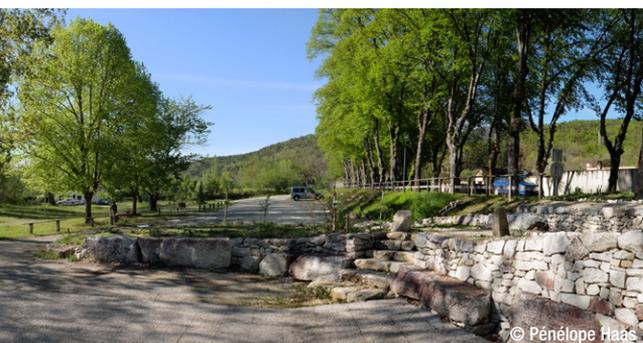
Un projet "économique" pensé au plus juste

L'implication bénévole des habitants dans la vie du projet participe d'un autre objectif énoncé dans le programme : l'économie de moyens, la frugalité. La commune de Montjoux ne peut pas se permettre des travaux trop coûteux, mais ne veut pas céder sur la qualité des espaces. Le pari retenu consiste à refaire à neuf uniquement ce qui le nécessite. Pour le reste, l'existant est mobilisé et réutilisé.

Un effondrement du coteau calcaire s'est formé dans une ancienne carrière à l'entrée nord du village et le propriétaire est prêt à faire don de cette pierre. Pénélope Haas convainc les élus de bâtir les aménagements à partir de cette matière première. Le projet va alors s'enrichir de toutes les qualités de ce matériau : souplesse d'utilisation, parfaite intégration dans le paysage, facilité d'entretien, régulation des eaux de pluie... mais aussi de ses complexités : nécessité d'une mise en œuvre appliquée et ingénieuse ajustée au jour le jour, chantier



© Pénélope Haas



© Pénélope Haas

▲ Avec le travail des murailleurs, les ouvrages en pierre sont ajustés et chaque pierre trouve sa place



© Philippe Berrard

◆ La chaussée se fond entre des "îles" de pierres et de plantes locales résistantes à la sécheresse. Le long du lavoir, d'anciennes dalles de trottoirs en béton refaçonnées composent une calade avec des galets du lit du Lez



manuel à concilier avec des interventions mécanisées. L'assemblage à la fois simple et savant des pierres permet d'inventer de nouveaux agencements : des écluses de ralentissement du trafic, des bordures de massifs, un soutènement pour la rampe d'accès à la zone de loisirs, etc.

Des agencements inventifs

La paysagiste-conceptrice développe : « Sur une pierre, on peut s'asseoir mais aussi poser un verre. Les enfants jouent et escaladent. C'est beaucoup plus simple et intuitif qu'un banc. » Un murailleur a été sollicité pour mettre en œuvre la pierre sèche. Il lui a été demandé lors d'un chantier participatif de former les habitants volontaires aux techniques de pose.

Le recours à ce matériau, qui fait écho par sa teinte et sa texture avec le paysage bâti, donne le ton à cette traverse rustique et soignée. Les autres interventions s'inventent aussi en circuit court et "jouent" avec le réemploi. L'enrobé des rues a été conservé et juste scié pour réduire la largeur des chaussées. Les arbres profitent de la terre végétale décapée pour créer un nouveau terrain de boules. Le paillage des plantations est issu d'un broyat des arbres élagués le long du Lez. Aux abords du lavoir, une calade a été réalisée avec des galets du lit de la rivière mais aussi avec des dalles en béton récupérées des anciens trottoirs !

(1) Budget de l'opération : 250 000 € HT, dont 210 000 € HT de travaux pour une superficie de 15 000 m² (soit un ratio de 14 € HT/m²). Subventions : État : 51 733 € ; Région Auvergne-Rhône-Alpes : 34 400 € ; Département de la Drôme : 108 554 €

(2) Depuis 2012, les éditions du *OFF du DD*, portées par un réseau associatif, donnent une visibilité à des ouvrages low-tech, frugaux et participatifs. Pour en savoir plus : leoffdd.fr

(3) La zone de rencontre dans le code de la route : « section ou ensemble de sections de voies en agglomération constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers. Dans cette zone, les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée sans y stationner et bénéficient de la priorité sur les véhicules. »

(4) Aidée de Clarisse Berne, ingénieure Voiries Réseaux Divers du cabinet Beaubet.



“ Avec le CAUE, une prise de recul sans a priori, sans vérité apportée ”

Fabrice Larue
Président du CAUE

Drômois de souche et de cœur, très attaché à la ruralité, Fabrice Larue est depuis longtemps engagé en faveur d'un aménagement équilibré du territoire, professionnellement et politiquement. Maire de Clérieux depuis 2001, il est aussi vice-président de Valence Romans Agglo depuis 8 ans. Il a récemment été élu conseiller départemental du canton de Romans-sur-Isère puis, peu de temps après en septembre 2021, président du CAUE. C'est avec enthousiasme qu'il aborde cette nouvelle fonction.

Quelles étaient vos motivations à devenir président du CAUE ?

Je connais bien la structure et son équipe. Avant cela, j'ai siégé sept ans à son conseil d'administration et j'ai souvent fait appel à ses conseils pour les projets de ma commune. Les missions sur Clérieux n'ont pas toujours abouti exactement tel que cela avait été envisagé bien sûr, mais elles se sont toutes concrétisées. Je cite souvent la stratégie d'intervention élaborée sur le patrimoine immobilier. Avec les autres élus, nous pensions avoir besoin de construire pour répondre aux besoins de la commune et des associations. Le CAUE nous a montré que seul un nouveau restaurant scolaire était nécessaire. Pour le reste, il suffisait de rénover l'existant et de procéder au jeu des chaises musicales. Une solution vertueuse, sobre du point de vue foncier puisque le patrimoine bâti a été valorisé, et bien plus réaliste économiquement⁽¹⁾.

Donc, j'apprécie l'aide que le CAUE apporte aux élus, en particulier aux élus des communes rurales parfois bien démunis, son rôle à leurs côtés de conseil et d'aide à la décision... mais aussi sa posture de "poil à gratter" comme j'aime à dire ! Pour moi, le CAUE interpelle, fait réfléchir différemment les élus, les techniciens, les habitants. Il leur permet une prise de recul, sans a priori, sans vérité apportée. J'avais envie en tant que nouveau conseiller départemental de continuer à m'investir dans une telle structure. Le CAUE est membre du réseau drômois de l'ingénierie publique, il est ainsi partie prenante du dispositif de soutien aux communes porté par le Département.

Qu'envisagez-vous pour le CAUE ?

Certains élus craignent de solliciter le CAUE, n'osent pas franchir le pas... Je le constate très souvent. Selon moi, le CAUE doit continuer à se faire connaître auprès des élus. J'aimerais contribuer à lever les freins,

peut-être en participant à des réunions territoriales d'information avec la présentation de missions menées localement ou la visite de réalisations auxquelles le CAUE a contribué... Je crois beaucoup à la proximité, à la valeur pédagogique de l'exemple.

À côté de ses missions d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage, le CAUE organise des rencontres annuelles, des formations ou des visites. Ce sont autant d'occasions pour les élus de découvrir d'autres manières de faire, de conforter leur pouvoir d'agir... Par exemple, j'ai découvert la démarche participative menée par la commune ardéchoise de Lanas lors d'une rencontre du CAUE. Celle-ci a clairement inspiré l'action qui est en cours sur ma commune. Je cherchais comment faire pour que l'aménagement de la traversée du village réponde bien aux besoins, que le projet ne soit pas qu'une réponse technique. La solution était de recueillir l'expression des Clérieuxois avant et pendant la conception du projet. Le bilan reste à faire, mais il est certain que la méthode est différente.

Tout ceci pour dire que le CAUE devrait conforter ses actions de sensibilisation ou de formation des élus. Le besoin est réel, notamment en matière d'urbanisme. Je pense à l'objectif "Zéro Artificialisation Nette", à la nécessité de densifier, à la tension sur le foncier que cela engendre... Le contexte fait que l'on ne peut plus faire comme avant. Encore faut-il savoir qu'il est possible de faire autrement, qu'il existe plusieurs formes urbaines ! Il y a de nombreux messages à faire passer et des représentations à changer.

Vous avez pris des responsabilités au sein de l'Union régionale des CAUE. Comment abordez-vous cette autre fonction ?

J'occupe depuis peu la fonction de secrétaire au bureau de l'URCAUE. C'est pour moi une découverte totale. Il est encore trop tôt pour m'exprimer à ce sujet, je n'ai pas une vision bien précise de la structure qui regroupe les onze CAUE d'Auvergne-Rhône-Alpes. De manière générale, je pense qu'il existe un intérêt certain à se mettre en réseau, pour profiter des expériences des uns ou des autres, de leurs outils... Pas la peine de réinventer ce qui a déjà été fait ailleurs !

(1) Pour en savoir plus : voir l'article *Revalorisation du centre-bourg de Clérieux - De la stratégie à la mise en œuvre* dans la lettre RDV du CAUE n°71 (novembre 2020)